

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

4 boulevard de Lattre de Tassigny CS 30871 86036 Poitiers Cedex
Tél.: 05 49 88 81 93 - www.greffe-tc-poitiers.fr - www.infogreffe.fr

Poitiers, le 10 avril 2024

Liquidation Judiciaire simplifiée

SAS FG DATE ET MATCH
1 PL SAINTE RADEGONDE
86000 POITIERS

SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC
7 PROM DES COURS
86000 POITIERS

Réf. greffe : 2024J77 2024001031

Mon Cher Maître,

Nous vous prions de trouver en annexe une copie conforme du jugement rendu par le Tribunal le 09/04/2024, ayant ouvert une procédure de **Liquidation Judiciaire simplifiée** à l'égard de :

SAS FG DATE ET MATCH

1 place Sainte Radegonde 86000 Poitiers
B 918484346 (2022B00830)

et vous ayant désigné en qualité de liquidateur judiciaire.
Nous vous précisons que ledit jugement a nommé :

Juge-Commissaire : Monsieur Artus de VASSELOT de REGNE

Liquidateur : SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC

Votre bien dévoué,

Le Greffier en Chef,





1DE/00/32/88/96

R.G. : 2024001031

P.C. : 2024J77

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

JUGEMENT du mardi 09 avril 2024

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Le Tribunal ayant pris connaissance de la demande d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire déposée au greffe le 29 mars 2024 par :

SAS FG DATE ET MATCH

1 place Sainte Radegonde 86000 Poitiers

Immatriculé(e) au RCS de Poitiers sous le n° B 918 484 346 (2022B00830)

Activité : Conseil matrimonial

Attendu que le représentant légal de l'entreprise a été appelé à comparaître en chambre du conseil par les soins de Monsieur le Greffier,

Monsieur François LE JONCOUR représentant la SARL FGLJ INVEST, a comparu en Chambre du Conseil à l'audience de ce jour, il a été entendu en ses explications,

Attendu qu'il résulte des débats et informations recueillies par le Tribunal et des pièces produites que la SAS FG DATE ET MATCH se trouve dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état de cessation des paiements et qu'il n'existe aucune possibilité de présenter un plan de redressement,

Attendu qu'il ressort des déclarations du débiteur que son actif ne comprend pas de biens immobiliers, que le nombre de ses salariés au cours des six mois précédent l'ouverture de la procédure et que son chiffre d'affaires sont égaux ou inférieurs aux seuils fixés à l'article D 641-10 du Code de Commerce,

Attendu qu'il y a donc lieu en application des dispositions des articles L.644-1 et suivants du code de commerce de prononcer la liquidation judiciaire simplifiée en statuant dans les termes ci-après :

PAR CES MOTIFS :

LE TRIBUNAL, après en avoir délibéré, statuant par jugement Contradictoire et en premier ressort,

Le Ministère Public, entendu en ses observations,

OUVRE la procédure de liquidation judiciaire simplifiée prévue par les articles L.644-1 et suivants du Code de Commerce à l'égard de :

SAS FG DATE ET MATCH

1 place Sainte Radegonde 86000 Poitiers

Immatriculé(e) au RCS de Poitiers sous le n° B 918 484 346 (2022B00830)

Activité : Conseil matrimonial

DIT que l'ensemble des biens du débiteur pourra faire l'objet d'une vente de gré à gré ou aux enchères publiques conformément à l'article L644-2 du Code de Commerce,

FIXE provisoirement la date de cessation des paiements au **1er janvier 2024**

NOMME en qualité de Juge-Commissaire **Monsieur Artus de VASSELOT de REGNE** et en qualité de Juge-Commissaire Suppléant **Monsieur Bastien HULIN**

DÉSIGNE en qualité de liquidateur : **SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC 7 Promenade des Cours 86000 POITIERS**, lequel devra déposer au Greffe la liste des créances déclarées visée aux articles L.624-1 et L. 641-14 du code de commerce, dans un délai de 8 mois à compter de l'expiration du délai de déclaration des créances.

DIT que conformément à l'Art. R. 644-2 du Code de Commerce, l'état des créances complété par le projet de répartition établi par le Mandataire Liquidateur sera déposé au Greffe,

DÉSIGNE en qualité de Commissaire de Justice : **SELARL TAILLIEZ représentée par Me Hervé TAILLIEZ BP 10207 22 R du Grand Cerf 86005 POITIERS CEDEX** pour dresser un inventaire du patrimoine de l'entreprise, ainsi que des garanties qui le grèvent, et sur les indications de l'entreprise répertorier les biens susceptibles de revendication par les tiers et réaliser une prise des actifs du débiteur,

DIT que l'inventaire sera réalisé dans un délai maximum de 15 jours et déposé au greffe dans un délai maximum de 45 jours,

DIT que la clôture de la procédure devra être prononcée dans le délai prévu à l'article L.644-5 du code de commerce sauf à être prorogée sur requête motivée du liquidateur,

DIT que conformément à l'article L 641-9 du code de commerce la SARL FGLJ INVEST représentée par Monsieur François LE JONCOUR demeure en fonction en vue d'accomplir les actes et d'exercer les droits propres et actions non compris dans la mission du liquidateur, que le siège social est réputé fixé à son domicile et lui ordonne en conséquence de déclarer au greffe son éventuel changement d'adresse,

ORDONNE conformément à l'Art. R 641-6 du Code de Commerce la notification du présent jugement par lettre recommandée à la SARL FGLJ INVEST,

ORDONNE la communication du jugement et les mesures de publicité telles que prévues par la Loi, l'exécution provisoire du présent jugement et l'emploi des dépens en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

Ainsi jugé et prononcé le mardi neuf avril deux mille vingt quatre par le Tribunal de Commerce de Poitiers ainsi composé :

Monsieur Christophe DUCREAU, Président,
Madame Brigitte HAMACHE, Monsieur François RIONDEL, Juges.
Assistés de Maître Pierre-Olivier HULIN, Greffier

La minute du présent jugement est signée électroniquement par le président et le greffier.

LE GREFFIER
Maître Pierre-Olivier HULIN

LE PRÉSIDENT
Monsieur Christophe DUCREAU

Signé électroniquement par
M. Christophe DUCREAU

Signé électroniquement par
Me Pierre-Olivier HULIN

POUR COPIE CONFORME

